



Les Brèves de Rivery

Lettre Municipale d'Information

N° 91 Mars– Avril 2021

Mot du Maire



Chères administrées, chers administrés,

Cette pandémie qui perdure et bouleverse en profondeur nos habitudes de vie touche chacun d'entre nous de près ou de loin par des disparitions aussi brutales qu'incompréhensibles.

Au quotidien, l'ensemble des élus du conseil municipal et les services municipaux poursuivent leur travail pour assurer la continuité d'un service public de qualité. Sans cesse, cette crise nous oblige à nous adapter, bien souvent avec des messages de l'Etat fortement brouillés, voire contradictoires.

Mais soyez assurés de notre détermination à œuvrer pour l'intérêt de nos administrés. Je n'oublie pas les nombreuses personnes qui sont touchées sur le plan professionnel par une situation économique très tendue pour leur emploi ou leur avenir. Nous devons être solidaires dans ces moments difficiles en faisant confiance et en continuant à fréquenter nos commerces de proximité. Sachez que la totalité de nos projets que nous lançons se feront.

Tous ensemble, nous sortirons de cette situation avec je le souhaite ardemment un minimum de dommages.

Bernard Bocquillon

Avis d'enquête publique

Enquête publique en vue du déclassement du domaine public d'une bande de trottoir de la rue Baudrez à Rivery.

Par arrêté n°21-030 du 2 Février 2021, le Maire de RIVERY a ordonné l'ouverture de l'enquête publique. A cet effet, Monsieur DEMARQUET Alain a été désigné comme Commissaire-Enquêteur.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront disponibles à la mairie de RIVERY, aux jours et aux heures habituels d'ouverture de la mairie.

L'enquête se déroulera à la mairie du 25 Février 2021 au 11 Mars 2021 aux jours et aux heures habituels d'ouverture.

Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra en mairie le Samedi 6 Mars 2021 de 9 heures à 12 heures et le Mercredi 10 Mars 2021, de 14 heures à 17 heures.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au Commissaire-Enquêteur à la mairie de Rivery ou par mail à l'adresse suivante : mairie.rivery@laposte.net

Campagne de vaccination anti-COVID

Une campagne de vaccination gratuite pour la population générale de plus de 75 ans a débuté le 18 janvier 2021 dans plusieurs centres de vaccination.

Mme Legay, adjointe au Maire, plusieurs conseillers et agents municipaux ont pris contact avec vous pour réaliser un recensement à la demande de la préfecture.

Les personnes qui n'ont pu être contactées directement recevront dans leurs boîtes aux lettres un questionnaire, merci de bien vouloir le compléter et le **retourner à la mairie dans les meilleurs délais.**

Nota : Aucun agent, ni aucun élu ne fait de démarchage à domicile à ce sujet.

Pour prendre rendez-vous pour vous faire vacciner près de chez-vous, vous pouvez vous rendre sur le site www.sante.fr ou par téléphone en appelant la plate forme téléphonique régionale au **03 92 04 34 71.**

Pour toutes questions ou interrogations relatives à la vaccination, vous pouvez d'ores et déjà vous rapprocher de votre médecin traitant.

Les abords de la Mairie

Les nouveaux Riverains de la résidence du Château ont emménagé dans un des 15 logements.

Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre commune.



Le transformateur présent près des ateliers de la Mairie et de la Résidence du Château va bientôt être rénové et embelli par l'entreprise ENEDIS.

Une fresque mettant à l'honneur les Hortillonnages sera réalisée par Gauthier Pierrard.

« ZOOM SUR »

La Municipalité a choisi de mettre en valeur ses agents. Dans chaque numéro, vous retrouverez un agent de la commune et les missions qu'il accomplit.

Ce numéro-ci, Nicolas Houllier, agent technique polyvalent .

- *Depuis combien de temps travaillez-vous pour la commune ?*

Après plusieurs expériences professionnelles dans le privé, je suis devenu agent territorial le 1er septembre 2001, j'entame donc ma 21^{ème} année.

Je suis à Rivery depuis le début, je travaille donc pour la commune depuis 21 ans.



- *Quelles missions effectuez-vous au sein de la commune ?*

Chaque jour, j'effectue des missions différentes et variées. Il n'y a pas de routine. J'effectue l'entretien des espaces de la commune au sens large, cela est très varié : plantations d'arbres, des jardinières, entretien des jardinières et des fleurs, nettoyage et désherbage de la commune

et du cimetière, ramassage des feuilles ... Je suis également présent lors des cérémonies commémoratives pour gérer le matériel technique nécessaire à leur réalisation. Ma dernière mission a été de nettoyer les abords et les extérieurs du Pôle socio-culturel Jean-Cayeux.

Actuellement, nous déplorons de devoir ramasser énormément de masques jetés dans les rues de la commune.

La période la moins agréable est bien entendue la période hivernale avec la pluie et les jours de grand froid.

Interview réalisée par C.Doignon



Afin de permettre aux agents d'effectuer leurs missions dans les meilleures conditions, la Municipalité a investi dans un nouveau fourgon, Master Renault Benne, qui sera utilisé essentiellement par les espaces verts et pour le ramassage des poubelles de temps en temps le vendredi.



TRAVAUX

Rue du Général Leclerc (Rivery)– Rue Roger-Onfray (Amiens)



La requalification de ces voies est prévue cet été. Les travaux d'enfouissement des réseaux de la rue du Général Leclerc commencent et impliquent une modification de la circulation. Les deux rues seront empruntées dans le sens Rivery-Amiens. La ligne de bus 9 est également impactée. Vous trouverez les documents sur le site internet www.ville-rivery.fr pour vous aider à y voir plus clair.

Parc LAËNNEC

Le parc Laënnec est agrémenté de structures pour toute la famille du plus jeune au plus âgé ou du simple promeneur au plus sportif.

L'équipe municipale souhaite d'ailleurs encore l'enrichir par d'autres aménagements pour permettre à chacun d'y trouver son bonheur.

Le plaisir est malheureusement gâché par les déjections canines présentes.

Nous vous rappelons que le parc est interdit aux chiens par arrêté.

De plus, le fait de ne pas ramasser les déjections de son animal est passible d'une contravention de 3ème classe verbalisable à hauteur de 68€. L'arrêté municipal n°11-216 en date du 21 novembre 2011 interdit de laisser les animaux déposer leurs déjections sur les trottoirs, allées, squares, parcs, jardins publics, terrains de sports, aires de jeux et en tous lieux où ces dernières seraient susceptibles de causer des problèmes d'hygiène et de sécurité. Nous comptons sur votre civisme.





En raison de l'augmentation des effectifs de nos écoles, l'Inspection Académique devrait entériner la décision d'ouverture d'une nouvelle classe pour l'école Pierre Perret et d'une nouvelle classe pour l'école Jeanne Arnaud-Jean Cayeux.

Après avoir subi ces dernières années deux fermetures de classes à l'école Jeanne-Arnaud-Jean-Cayeux, nous nous réjouissons de cette nouvelle.

LA NATURE REPREND SES DROITS

Depuis le 1er janvier 2019 (loi 2014-110 du 6 février 2014 appelée loi Labbé) : les particuliers et les jardiniers amateurs ne peuvent plus acheter et donc utiliser dans leurs jardins des produits à base de pesticides de synthèse, comme le glyphosate.

Tous les pesticides sont concernés par cette interdiction : fongicides, insecticides, nématicides, acaricides, herbicides et autres biocides d'origine chimique comme le célèbre Roundup de Monsanto.

Des produits sont loin d'être anodins, leur toxicité pour l'homme peut être grave en cas d'absorption accidentelle, d'inhalation forte ou de contact avec la peau, mais aussi en cas d'ingestion régulière de résidus de pesticides dans l'alimentation ou l'eau de boisson.

Outre les empoisonnements, les pesticides sont capables d'endommager le système immunitaire ou de perturber les régulations hormonales. Ils sont également soupçonnés d'accroître le taux de certains cancers (sein, prostate) et de réduire la fécondité masculine. Ces produits peuvent aussi être dangereux pour l'environnement : ne jetez jamais vos restes de produits à la poubelle, rapportez-les en magasin de jardinage ou en déchèterie.

Le non-respect des conditions d'utilisation des produits phytosanitaires prévues par la loi est une infraction pénale qui sera **passible de 6 mois d'emprisonnement et de 150 000 € d'amende**.

DES PRODUITS AU PRINCIPE ACTIF 100 % D'ORIGINE NATURELLE :

Désormais, dans les rayons des jardinerie, **vous trouverez des produits à base de molécules naturelles aux principes actifs 100 % d'origine naturelle** : les produits de bio-contrôle (c'est-à-dire de lutte biologique intégrée), les produits à faible risque (type purins et les Préparations Naturelles Peu Préoccupantes) et les produits autorisés en agriculture biologique.

Quelques solutions :

Pour lutter contre les herbes indésirables :

- Paillez le sol avec les déchets du jardin (tailles d'arbustes broyés, feuilles mortes, fleurs fanées, tonnes de pelouse sèches).
- Faites une tonte haute (6 à 8 cm) des gazons, cela permet de limiter les germinations d'herbes indésirables et l'envahissement par la mousse.
- Semez des engrais verts (plantes à croissance rapide type moutarde, phacélie...) sur les parcelles non cultivées du potager.
- Utilisez de l'eau bouillante (eau de cuisson) sur les terrasses ou les allées pour vous débarrasser des mauvaises herbes, désherbez à l'aide d'une binette ou d'un sarcloir.

Pour lutter contre les maladies :

- Utilisez des variétés horticoles ou potagères résistantes.
- Pulvérisez des décoctions de plantes de manière préventive comme le purin d'ortie, de prêle ou de fougère.

Pour lutter contre les ravageurs :

- Favorisez la présence de prédateurs naturels en installant des nichoirs pour les hirondelles et les mésanges (prédateurs de chenilles et de moustiques), en créant des tas de bois pour les crapauds et les hérissons qui s'attaquent aux limaces, ou encore en disposant des pots remplis de paille et retournés pour les perce-oreilles friands de pucerons.
- Créez des associations de plantes pour repousser les insectes indésirables.
- Variez les cultures d'une année à l'autre pour rompre le cycle des parasites.

PLANTATION D'ARBRES SUR RIVERY

PLANTER UN ARBRE, C'EST SE DONNER 100 ANS DE VIE

Pour améliorer notre cadre de vie et la qualité de notre environnement, pour remettre de la biodiversité dans la ville, pour lutter contre le dérèglement climatique, la municipalité a initié un programme de végétalisation sur les terrains communaux depuis 2018.

La plantation d'un arbre apporte de nombreux bienfaits par :

Photosynthèse : un hêtre produit 7 000 litres d'oxygène par jour soit les besoins de 50 personnes

Evapo-transpiration : un grand arbre équivaut à 6 climatiseurs

Îlot de Chaleur Urbain (ICU) : - 2 ° celsius ressenti sous les arbres

Biodiversité : bénéfique pour oiseaux, insectes, mammifères

Dans le cadre du plan « 1 million d'arbres en Hauts-de-France », plus de 40 arbres ont été plantés sur Rivery : arbre d'ornement pour faire de l'ombre, arbres fruitiers, etc.

Le centre régional de ressources génétiques de Villeneuve d'Asq, spécialiste des variétés fruitières des Hauts-de-France, a apporté son conseil pour le choix des arbres à planter qui ont été fournis par la pépinière Puille de Conchy les Pots.



Un inventaire à la Jacques Prévert ? Non, ce sont les quelques noms des arbres fruitiers plantés début janvier dans la commune : Doré de Lyon, Franquette, Coe violette, Court pendu rouge, à Clément, de Nancy, Belle fleur double, Rouge de Bordeaux, d'Altan, Sucrée de Montluçon, noire du Pévéle, Eugène Thiriot, Cabarette, Saint Mathieu, rouge hative, d'Allemagne, Triomphe de Vienne, Calville blanc, Princesse du Texas, Jacques Lebel, Sainte Catherine, Beurre superfin, Jules Labitte, Précoce de Saumur, Sans pareille de Peasgood, de Livre, verte tardive, de Moncheaux, Baguette violette, de Bavay, Cœur de Noyon.

Bonne recherche pour trouver la variété fruitière, réponse au prochain numéro !!!

Remerciement aux agents, aux élèves des deux classes de l'école élémentaire et aux élus qui ont participé à la plantation des arbres

Pierre-Yves Dorez, adjoint TEDD

ACPG-CATM

M Limousin a présidé pour la 7ème année l'Assemblée Générale de l'association. Les membres ont tenu à maintenir l'Assemblée dans le respect des gestes barrières pour rompre l'isolement et l'absence de moments conviviaux le temps d'une réunion. A l'issue de la réunion, une gerbe a été déposée au monument aux morts pour rendre hommage aux adhérents disparus, dont Michel Raymond et Robert Levé décédés en 2020.



25 avril à 11h au Monument aux morts : Journée nationale du souvenir de la déportation

- La bibliothèque sera fermée les jeudi 1er et vendredi 2 avril ainsi que les jeudi 14 mai et lundi 17 mai.
- Les inscriptions scolaires débuteront le 1er avril jusqu'au 31 mai 2021.
Renseignement en mairie auprès de Mme Persyn.
- Les prochaines élections régionales et départementales auront lieu les dimanches 13 et 20 juin 2021.

Les évènements initialement prévus en mars et avril sont annulés en raison des conditions sanitaires

**Votre prochaine lettre
dans vos boîtes aux lettres
en mai**

Le bon geste éco-citoyen :

*Ne jetez plus vos masques dans la nature,
des associations les recyclent.*

Informations à retrouver sur le site www.ville-rivery.fr ou en mairie

- Internet à grande vitesse.
- Vaccination des plus de 75 ans : retrouvez le formulaire
- Cliiiink—tri sélectif du verre : retrouvez l'explication
- Consultations gratuites d'un avocat : retrouvez les dates et les horaires
- Cento City : l'application de la ville de Rivery sur votre smartphone

Nouvelle installation

Thomas HOTTE
OSTÉOPATHE D.O



171 Rue Baudrez
80080 Amiens

Consultation sur rendez-vous
Doctolib ou par téléphone

06.42.35.69.26

Prise en charge du nourrisson à l'adulte,
femme enceinte, sportif et sénior

thomashotte.osteo@gmail.com

Lettre municipale d'Information
Responsable de la publication :
Céline Doignon 03.22.70.70.40
Impression : Pierre Trollé Imprimerie